

# NOTE DE CONJONCTURE

- DEPENSE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- ECO-ACTIVITES ET EMPLOI ENVIRONNEMENTAL
- RECYCLAGE
- FONDS CHALEUR
- PLAN NATIONAL SANTE ENVIRONNEMENT

## DEPENSE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT 41,2 MILLIARDS D'EUROS EN 2007

**La dépense de protection de l'environnement mesure l'effort financier des ménages, des entreprises et des administrations publiques pour prévenir, réduire ou supprimer les dégradations de l'environnement.**

Elle comprend notamment la gestion des eaux usées et des déchets, la protection de l'air, la lutte contre le bruit, la protection de la biodiversité et des paysages, la protection et l'assainissement du sol, des eaux (souterraines et de surface) ainsi que la R&D en environnement.

En 2007, cette dépense s'élève à 41,2 milliards d'euros en France, soit une hausse de 4,6% par rapport à 2006 et une progression moyenne de 5% depuis 2000. Elle représente 2,2% du produit intérieur brut. Les dépenses d'investissement progressent un peu moins (+ 4%) que les dépenses de fonctionnement (+ 4,9%).

**Les deux tiers de la dépense totale sont constitués par l'assainissement des eaux usées et la gestion des déchets** (cf. consommation, par les ménages et les entreprises, de ces services et investissements réalisés par les producteurs de ces services), la seconde progressant un peu plus (+ 4,3%) que le premier (+ 3,4%). La dépense des autres domaines est moins élevée mais leur progression est parfois plus forte (ex. : + 10% pour la lutte contre le bruit).

Dans cette analyse, **les activités de mobilisation de la ressource en eau (eau potable)** et de récupération/recyclage ne font pas partie du champ de la protection de l'environnement mais relèvent de la gestion des ressources. Leur dépense totale représente 13,6 milliards d'euros en 2007, soit + 1,8% par rapport à 2006.

L'ensemble constitué par ces trois postes (dépense de protection de l'environnement, gestion des ressources et gestion des espaces verts, liée à l'environnement) porte à 58,4 milliards d'euros la dépense nationale liée à l'environnement.

*Source : Ifen, Données essentielles « Dépenses de protection de l'environnement », mise à jour novembre 2009*

## ECO-ACTIVITES ET EMPLOI ENVIRONNEMENTAL PLUS DE 400 000 EMPLOIS POUR L'EMPLOI ENVIRONNEMENTAL

**Les éco-activités comprennent la production de biens ou de services concourant à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles.**

**Au total, l'emploi environnemental dans les éco-activités représente près de 400 000 emplois.**

Parmi ces emplois, 282 000 sont attribuables aux éco-activités marchandes des entreprises, 29 000 aux services internes de protection de l'environnement des entreprises et 89 000 aux éco-activités des administrations publiques (services publics ou non marchands). Les emplois dans les

produits indirectement liés à la protection de l'environnement (produits adaptés), essentiellement observés dans le domaine de l'efficacité énergétique, ne sont pas comptabilisés dans ce périmètre (ex. : pose et fabrication des vitrages isolants et de portes isolantes ; véhicules ...).

**Les emplois environnementaux enregistrent une hausse rapide : 4,2% en moyenne annuelle de 2004 à 2007** contre un peu moins de 1% pour l'ensemble des branches, avec notamment la croissance des emplois inhérents à la gestion durable de l'eau (le traitement de l'eau potable et l'assainissement des eaux usées) qui représente + 9,5% par an environ, ou à ceux liés au développement des énergies renouvelables (+ 30% par an environ).

Cette croissance ne signifie pas pour autant des créations nettes liées à l'économie verte. L'angle de vision de l'emploi reste limité au domaine des éco-activités : les effets de substitution, avec d'éventuelles baisses d'emplois dans certains sous-secteurs, ne sont pas comptabilisés.

*Source : Les éco-activités et l'emploi environnemental - Périmètre de référence - Résultats 2004-2007, n° 10, juillet 2009, Commissariat général au développement durable.*

## **RECYCLAGE**

### **UNE MOINDRE BAISSÉ AU 3EME TRIMESTRE 2009**

**L'été 2009 a vu apparaître les premiers signes de reprise de l'activité productive de la France** : les stocks ont peu à peu retrouvé leur niveau normal mais les carnets de commandes sont restés encore justes. La production industrielle a baissé encore de 10% en volume à un an d'intervalle. Dans un contexte de pénurie de la demande, les tarifs ont continué de chuter et ce, pour tous les produits.

**Le marché du recyclage demeure encore touché par la crise mais l'ampleur de la baisse s'atténue : les volumes commercialisés ont diminué de 5% seulement entre le troisième trimestre 2008 et le troisième trimestre 2009.**

Sur l'ensemble des quatre derniers trimestres, les ventes ont baissé de près de 12,5% à un an d'intervalle. A noter également, les replis importants observés sur les prix : le chiffre d'affaires de la profession ne perd plus que 17% de sa valeur au cours de l'été (contre 40% au printemps).

Tous les secteurs ne connaissent pas la même évolution : si les ferrailles et les métaux non ferreux sont toujours orientés à la baisse, les ventes de papier, de verre, de plastiques et de palettes s'inscrivent désormais en hausse modérée à un an d'intervalle. **Pour ce qui concerne la déconstruction automobile, les volumes de véhicules collectés continuent d'augmenter à un rythme proche de plus 60% grâce à la « prime à la casse »**, alors que le chiffre d'affaires accuse un recul toujours sensible.

Selon les professionnels du secteur, la fin de l'année 2009 devrait être à l'image de ce troisième trimestre.

*Source : Federec, Note Trimestrielle n° 35.*

## **FONDS CHALEUR 2009**

### **31 PROJETS BIOMASSE RETENUS DANS 11 SECTEURS D'ACTIVITES INDUSTRIELS**

**Lancé en décembre 2008, le Fonds Chaleur vise à développer la production de chaleur à partir de sources renouvelables.** Doté d'une enveloppe d'un milliard d'euros pour la période 2009-2011 et géré par l'Ademe, il est destiné aux entreprises (industrie, tertiaire et agriculture), aux collectivités et à l'habitat collectif. L'idée, à terme, est de permettre à la France de répondre aux objectifs qu'elle s'est fixée pour 2020 en matière d'énergies renouvelables (EnR)<sup>15</sup> dans le cadre des engagements communautaires des 3X20 (réduire de 20% la consommation énergétique, augmenter de 20% le recours aux énergies renouvelables et diminuer de 20% les émissions de gaz à effet de serre). Ceci suppose d'augmenter la production d'EnR de 20 Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole).

Pour atteindre ces objectifs, le ministère a demandé à l'Ademe de lancer chaque année, pendant au moins trois ans, **un appel à projets auprès des entreprises afin de susciter le développement de projets de production de chaleur à partir de biomasse (bois, déchets agricoles,...).**

Le premier appel à projets biomasse a permis de retenir 31 projets (sur 37 déposés)<sup>16</sup>, pour une production énergétique totale de 145 400 tep, soit 45 400 tep de plus que l'objectif annoncé. **Il a touché une grande diversité de secteurs dont l'agroalimentaire (17 dossiers au total), à l'exception du tertiaire sur lequel le deuxième appel à projets lancé mi-octobre 2009 devrait se focaliser.** Portant toujours sur les installations assurant une production énergétique annuelle supérieure à 1000 tep à partir de biomasse, ce deuxième appel à projets voit son objectif indicatif de production énergétique totale revu à la hausse : 175 000 tep sur l'ensemble des projets retenus.

*Source : www.ademe.fr*

## **DEUXIEME PLAN NATIONAL SANTE ENVIRONNEMENT DES ORIENTATIONS CONFORTEES**

**A l'issue du premier PNSE (2004-2008), trois priorités sont apparues : décliner le PNSE en région, mobiliser des moyens et initier une dynamique d'évolution.**

**Couvrant la période 2009-2013 et dans la continuité du PNSE1, le PNSE2 vise à définir des priorités d'action pour réduire l'impact sanitaire de l'environnement et notamment des pollutions environnementales.** Il interagit avec les autres plans de santé publique et complète les plans destinés à protéger l'environnement, en s'intéressant prioritairement aux répercussions sur l'homme de la dégradation de l'environnement et de ses milieux de vie.

Le PNSE2 s'articule autour d'axes majeurs comme la réduction des expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé (cf. améliorer la qualité des milieux) et la réduction des inégalités environnementales (cf. protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables, gérer les inégalités d'exposition géographique).

Enfin il entend préparer l'avenir avec, notamment, un renforcement de la veille, de la précaution et de la prévention de risques émergents et l'amélioration de l'expertise, de la formation et de l'information.

*Source : Propositions pour un deuxième PNSE, 2009-2013, Pr Marc Gentilini et J. Boudot, P. Blanc, V. Delporte*

---

<sup>15</sup> Biomasse essentiellement, mais aussi géothermie "profonde", géothermie sur PAC, solaire, UIOM, biogaz

<sup>16</sup> Agroalimentaire (7), laiterie (6), distillerie (2), agroalimentaire + chimie (2), biocarburants (3), granulés-bois (1), industrie bois (2), tuilerie-briqueterie (4), pneumatiques (2), papier (1), aéronautique (1).